

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vingt Juin, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT

Etaient Présents : PUISSANT Bernard – TRIPOZ Jean Pierre - LIMANDAS Claudette - BERARD Mathieu – TRUCHOT Evelyne - GARNIER Anne-Marie - BOUCHISSE Nathalie - FLAMIN Didier - BERNIGAUD Roland - MINASSIAN Guy

Absents excusés : CHASSIGNOL Valérie (Procuration à Evelyne TRUCHOT)  
DAUDE Sandrine (Procuration à Nathalie BOUCHISSE)  
HISSELLI Alain (Procuration à Claudette LIMANDAS)  
CORTET Michel (Procuration à Bernard PUISSANT)  
GRIZARD Denis

Absent : FERNANDEZ Claude

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.  
Claudette LIMANDAS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION CONCERNANT LA PREPARATION, LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES D'UN MONTANT INFERIEUR A 90 000 €.**

Le Maire rappelle la réglementation de la passation des marchés :

- De 0 à 15 000 €, aucune publicité ni mise en concurrence obligatoire n'est requise.
- De 15 000 € à 90 000 €, cela relève des marchés à procédure adaptée (MAPA) avec modalités de publicité mini affichage et un affichage dans la presse ainsi qu'une consultation auprès de 3 fournisseurs.
- Au-dessus de 90 000 euros, pour les marchés de travaux, fournitures et services, la commune doit effectuer une publicité au journal officiel (BOAMP).

Le Maire propose qu'on lui accorde la délégation concernant les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € afin de simplifier et accélérer les démarches administratives.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'AUTORISER LE MAIRE à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET CONCERNANT L'ACQUISITION DU TRACTEUR**

Mathieu BERARD informe qu'un appel d'offres a été lancé auprès de 3 concessionnaires de la région avec un cahier des charges identique.

Les critères de choix ont été établis comme suit :

- 1/Prix
- 2/Caractéristiques techniques
- 3/Prêt de matériel en attente de la livraison
- 4/Délai de livraison

**Résultats des offres :**

**AGRI-PRO de CRAS SUR REYSSOUZE**

Pour un tracteur JOHN DEER (affichant 200 h de fonctionnement au compteur)

Livraison sous 1 mois

46 290 € H.T avec reprise de l'ancien tracteur et remise d'un montant de 11 390 €

Soit un montant restant à payer de 34 900 € H.T

#### DOMBES SAVOIE AGRI de CHALEINS

Pour un tracteur KUBOTA

Livraison sous 2 mois

39 400 € H.T avec reprise de l'ancien tracteur de 6 400 €

Soit un montant restant à payer de 33 000 € H.T

#### GIRARD DE VILLARS LES DOMBES

Pour un tracteur NEWHOLLAND

Livraison sous 3 mois

35 500 € H.T avec reprise de l'ancien tracteur de 3 500 €

Soit un montant de 32 000 € H.T

Nathalie MOIROUX, secrétaire précise que pour financer ce tracteur, il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget.

Elle précise que l'information de la dotation de solidarité rurale 2013 nous a été notifiée récemment et que son montant a été revalorisé de 55 557 € soit un total de 82 594 €. Cette revalorisation correspond à l'attribution de la part « fraction Bourg Centre » dont la commune n'était plus bénéficiaire ces dernières années. Cette fraction est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou aux communes regroupant au moins 15 % de la population du canton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de retenir la proposition de l'établissement GIRARD

DECIDE d'effectuer la décision modificative suivante :

+ 50 000 € au compte 74121

+ 50 000 € au compte 023

+ 50 000 € au compte 021

+ 50 000 € au compte 21571

#### DELIBERATION AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Evelyne TRUCHOT informe que 3 devis ont été demandés pour l'aménagement d'aire de jeux. Ils avoisinent tous un montant approximatif de 19 000 € TTC.

Un dossier de demande de subvention a été adressé au conseil général dans le cadre de la dotation territoriale.

Cet aménagement pourrait être composé d'un toboggan, un petit mur d'escalade et de jeux à ressorts pour des enfants allant de 2 à 8/9 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de lancer ce projet d'aménagement en rappelant que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier

SOLLICITE Le Conseil Général pour une subvention liée à ce projet dans le cadre de la dotation territoriale 2014.

#### ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AIN

Le conseil entend que la commune a actuellement un contrat avec le service de santé au travail de l'Ain – 247 Chemin de Bellevue – 01960 PERONNAS pour la surveillance médicale des agents.

Une proposition du Centre de Gestion de l'Ain est faite aux communes pour adhérer au service de médecine préventive qui présente les mêmes caractéristiques de surveillance que le contrat actuel à un tarif plus avantageux (55 €/agent au lieu de 92 €)

Vu le code des communes, et notamment les articles L. 417-26 à L. 417-28 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle, et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de l'Ain a mis en place un tel service,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de l'Ain à compter du 01/01/2014.

- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Ain,

- INSCRIT les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES** **« Eglise paroissiale » et « Château de Varax ».**

Lors de la révision du Plan Local de l'Urbanisme (PLU), il est opportun de redéfinir le périmètre de 500 m autour des monuments historiques. Cette nouvelle disposition, introduite par la loi SRU permet de limiter, dans un périmètre plus pertinent, les prescriptions de l'ABF nécessaires à la conservation du patrimoine.

Le Maire précise que le château de Varax, monument historique classé ne verra pas son périmètre de protection modifié compte tenu que sa situation géographique ne risque pas de subir de profondes transformations pouvant être préjudiciables à la mise en valeur de ses abords, notamment par des constructions ultérieures.

Les conseillers prennent connaissance du redécoupage de protection du périmètre de l'église proposé par les Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui est amoindri et moins contraignant.

Le nouveau périmètre prend la forme d'un document graphique indiquant le nouveau tracé de celui-ci, identifiant les parcelles cadastrales concernées.

L'objet de la présente délibération est d'approuver la modification du périmètre de protection aux abords des monuments historiques, et dans notre cas celui de l'église.

La proposition sera ensuite soumise à enquête publique conjointement avec le PLU. A l'unanimité le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier le périmètre de protection des monuments historiques concernant l'église comme il a été redécoupé par les Architectes des Bâtiments de France.

### **IMPLANTATION DES BUREAUX DE VOTE**

Le Maire émet la proposition de changer éventuellement de lieu de vote à compter des prochaines élections. Pour une question d'accessibilité et compte tenu de la conformité des locaux de la mairie avec accès ascenseur et portes aux normes permettant le passage de fauteuil pour handicapé, il propose l'éventualité d'établir le lieu de vote dans la salle du conseil.

Un débat s'installe.

En raison de problèmes :

- de places de parkings insuffisants

- de l'exiguïté de la salle au moment du dépouillement qui ne permettra pas de pouvoir accueillir le public
- en cas de manifestation dans le village telle que la farfouille qui compliquerait l'accès à la salle,

Le conseil municipal avec 7 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION  
DECIDE de conserver le lieu de vote à la salle des fêtes.

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE**

Le 18/06/2013 a eu lieu la réunion du conseil d'école en présence de la future directrice Mme Nathalie ALBERT.

Pour la rentrée 2013/2014, 164 élèves sont inscrits.

Un bilan des sorties de l'année a été retracé. Les sorties organisées à la piscine de Villars ont débuté plus tard que prévu à cause des mauvaises conditions météorologiques.

Le voyage à Paris s'est bien déroulé malgré la pluie.

La réforme sur les rythmes scolaires fera l'objet de la création d'une commission en septembre.

### **COMPTE RENDU DU SYNDICAT DES EAUX**

Le Maire informe qu'il faudra réfléchir sur les travaux que l'on souhaite voir programmer l'an prochain dans le cadre du syndicat des eaux.

### **SCOT**

Roland BERNIGAUD fait part de la réunion du 19/06 au cours de laquelle ont été présentés :

- l'état d'avancement du bilan du SCOT, la présentation de la méthode et des indicateurs retenus,
- la préparation de l'étude d'élaboration du Document d'Aménagement Commercial (DAC),
- l'étude de faisabilité sur l'éventuelle fusion du SCOT de la Dombes, du SCOT Val de Saône-Dombes et du syndicat mixte Avenir Dombes Saône.

### **BULLETTIN INFORMATIONS**

Claudette LIMANDAS informe que lors de la dernière commission informations, il a été décidé de supprimer l'édition des 2 entractes (mini-bulletins) de ce 2<sup>ème</sup> semestre pour le remplacer par un bulletin plus important qui sera distribué en septembre. Ceci en raison des contraintes liées à l'information à l'approche des prochaines élections municipales.

### **INFORMATIONS**

-Proposition de la part du Président du Conseil Général pour la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie au service des collectivités de l'Ain. Celle-ci se positionnera sur les missions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'un montant maximal de 90 000 € H.T.

Les domaines d'intervention seront les voiries, l'eau et l'assainissement, l'urbanisme, l'aménagement de bâtiment et le développement économique.

Une cotisation d'un montant d'environ 0.50 €/habitant serait demandée aux collectivités. Le Maire précise que les prestations d'assistance à la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage devraient être soumises à facturation.

Une réunion d'information se déroulera à Versailleux le 1<sup>er</sup> Juillet à 20H30.

### **PLU**

La commission urbanisme s'est réunie le 13 et le 17 juin pour compléter les documents du règlement, des emplacements réservés et des opérations d'aménagement pour la mise à jour par le cabinet Berthet.

La réunion publique aura lieu le 3 juillet 2013 à 20 H 15 à la salle des fêtes.

La réunion pour les personnes publiques associées aura lieu le 4 juillet 2013 à 14 H à la salle du conseil.

La réunion du conseil municipal pour approbation de l'avant-projet est fixée au 11/07/2013 à 20 H15.

## **RAPPORT DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT 2012**

Le Maire rappelle que la commune a donné délégation à la SOGEDO par le biais d'un contrat d'affermage pour la collecte des eaux usées, l'entretien des réseaux, des postes de relèvement et de la lagune.

492 abonnés sont raccordés à l'assainissement pour 12 kms de réseaux.

Le Maire rappelle le coût de l'assainissement facturé aux Varaxois : 1.33 € le m3.

Le conseil entend que le rendement épuratoire de la lagune est conforme à l'ensemble des paramètres.

## **ASSAINISSEMENT ABATTOIR DE VOLAILLES**

Une convention entre la Cuma « le Veau l'ailler » et la commune sera établie concernant les rejets d'eaux usées de l'abattoir de volailles en zone artisanale.

## **PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL (PNR) DE LA DOMBES**

L'étude de faisabilité et d'opportunité de PNR de la Dombes étant arrivée à son terme, une information sur les conclusions de celle-ci sera faite lors d'une réunion à la salle des fêtes de Savigneux le 28/06/2013 à 18 H.

Le périmètre d'étude concerne 102 communes sur les territoires centraux de la Dombes, ainsi que les côtières du Rhône, de l'Ain et de la Saône.

## **ADAPEI**

L'extension du bâtiment est achevée. L'Adapei possède désormais 10 chambres médicalisées supplémentaires et peut accueillir un maximum de 62 résidents.

La commission pour la sécurité incendie a donné un avis favorable à l'ouverture de l'extension après sa visite de contrôle du 28/05/2013.

## **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A)**

Le Maire fait part au conseil des dernières déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

- Demandes de 2 admissions d'élèves non domiciliés sur St Paul pour la rentrée scolaire 2013/2014. Après un bilan fait avec Mr LAURENT, Directeur de l'école, la prévision d'un effectif déjà très chargé pour septembre ne permet pas d'accepter cette demande.
- Compte rendu de la réunion du 5 juin 2013 du comité de pilotage avec BBA (Bourg Bresse Agglomération) au cours de laquelle le diagnostic du cabinet d'études a été rendu concernant la prospective territoriale.
- Départ du Préfet Mr GALLY qui sera remplacé par Mr TOUVET
- Les travaux de démantèlement du seuil au lieudit Moulin Cailloux se dérouleront durant la semaine du 8 au 12 Juillet et seront effectués par l'entreprise SOCATRA.
- Demande de subvention de la part d'une Varaxoise, qui souhaite faire des études à l'étranger.

## **QUESTIONS DIVERSES**

-Roland BERNIGAUD demande où en sont les travaux de voiries qui avaient été programmés par la communauté de communes.

Une partie des travaux est déjà achevée (croisement à Perchi, à Migeleine, et renforcement des virages aux Roussières et aux Bouillères). Le reste des travaux programmés sera terminé courant juillet.

-Didier FLAMIN demande des informations sur la vente de la Coop de St Paul.

Le Maire informe qu'il a entrepris des démarches et eu plusieurs contacts pour obtenir des informations concernant l'avenir de la Coop, mais qu'à ce jour, rien d'officiel ne nous a été communiqué.

Le Maire,